

Accord de stabilisation et d'association CE /Albanie: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2008/0057(AVC) - 02/04/2008

En adoptant selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), la commission des affaires étrangères appelle le Parlement européen à donner son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Albanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.